

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 27 mai 2024

Affaires générales

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant : T	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Affaires générales - Interpellation citoyenne (ROI : articles 73 à 78).

Prend connaissance du courriel du 10 mai 2024 de Monsieur [REDACTED] domicilié à Beauvechain, rue [REDACTED] et sollicitant l'interpellation du Collège communal en séance publique et ayant pour objet l'installation de feux intelligents à Hamme-Mille.

Cette interpellation est sollicitée en vertu de l'article L1122-14 §2 à §6 du Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation et des articles 73 à 78 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

Le Collège communal, en séance du 14 mai 2024, a déclaré cette interpellation recevable.

L'interpellation a été libellée sous la forme suivante:

"La question que nous soulevons est bien une question qui concerne le niveau local, même si la responsabilité est partagée dans le cas précis. La commune peut au minimum peser de tout son poids au niveau des administrations régionales pour faire avancer cette question.

Pourquoi ne pas installer des feux intelligents à Hamme-Mille ?

Feux intelligents, définition: "Les feux intelligents sont des systèmes de gestion du trafic qui utilisent des capteurs, des caméras et des algorithmes pour détecter et analyser le flux de circulation en temps réel. Ils ajustent automatiquement la durée des feux de signalisation en fonction du trafic, réduisant ainsi les temps d'attente et les embouteillages. De plus, ils peuvent détecter les piétons et les cyclistes, priorisant leur passage en toute sécurité. Cela améliore la fluidité du trafic et réduit les risques d'accidents aux carrefours."

Voici quelques arguments pour les feux intelligents :

- Moins de temps d'attente : les feux intelligents permettent d'ajuster dynamiquement la durée du feu en fonction du flux de circulation, minimisant ainsi les retards.
- Plus sûrs : les feux intelligents détectent les piétons et les cyclistes, assurant leur passage en toute sécurité.
- Les feux intelligents peuvent être adaptés aux besoins spécifiques de chaque carrefour, compte tenu des heures de la journée et des événements spéciaux.
- Installation rapide : contrairement aux ronds-points, les feux intelligents ne nécessitent pas de gros chantier et peuvent être installés rapidement.
- Moins coûteux : la mise en place des feux intelligents est 50 fois moins coûteuse que celle d'un rond-point.

Une gestion intelligente des feux au carrefour aurait permis une fluidification du trafic de 20 % à 40 % !

Combien d'économies auraient été réalisées depuis 2005 ? De 2 à 5 millions : 3 562 500 €.

Des pertes d'argent abyssales pour les citoyens, sans parler des accidents !

N'est-il pas temps d'agir ? N'est-ce pas très grave si la solution est connue !

Pourquoi cette solution n'est-elle pas mise en place ?

La mise en place de feux intelligents est une question de sécurité et de fluidité, les tests effectués en 2005 le confirment (voir annexe). D'ailleurs, lorsque les feux sont en panne (feux orange clignotant), à certains moments de la journée, des usagers ont constaté que le carrefour était beaucoup plus fluide !

La solution existe, mais rien ne bouge.

L'autorité communale peut intervenir et prendre position. Elle se retranche derrière le permis d'un rond-point qui

ne règlera pas les problèmes et qui est beaucoup plus coûteux.

La commune peut agir sur cette question, alors qu'elle se cache derrière des décisions de la région sur lesquelles elle dit ne pas avoir d'influence. Cela n'est pas exact, à la lecture de l'annexe, la responsabilité de la gestion de ce carrefour est partagée.

La mise en place de ce carrefour intelligent est totalement indépendante de la réalisation future d'un lotissement EQUILIS de 130 logements, ce nouveau projet qui peut accueillir 250 voitures supplémentaires va affecter encore plus la mobilité sur la commune. Les feux intelligents sont donc prioritaires vu le temps perdu au quotidien par nos concitoyens et les économies réalisées en évitant de l'installation d'un rond-point.

Le rond-point a été autorisé sous conditions, il n'est donc pas indispensable, surtout si une solution alternative est mise en place et confirme qu'un rond-point n'est plus nécessaire.

Revenons sur quelques affirmations contradictoires:

- en 2005, une étude montre que des feux intelligents peuvent améliorer la situation. (picm 2005)
- la même étude propose un voirie pour tourner à gauche sur l'avenue du centenaire vers Néthen pour libérer une partie de la congestion. (Seul aménagement potentiellement indispensable).
- la SPW fait une demande de permis en affirmant que les feux "intelligents" ne règlent pas le problème. Le permis se base sur une affirmation (erronée). D'ailleurs d'autres carrefours à proximité sont équipés de feux intelligents à La Chise, à Grez-Doiceau, Haasrode etc. les résultats semblent plus que satisfaisants.
- Dernièrement, le bureau d'étude en charge de l'enquête publique Equil s/TAMET/Ludaphar considère que le rond-point ne règlera pas tous les problèmes, à tel point qu'ils recommandent l'installation de feux en plus du rond-point ?
- certains documents parlent du rond-point Lidl, alors que le permis d'agrandissement du Lidl n'a pas été délivré avec la contrainte de réaliser un rond-point. Le projet de rond-point LUDAPHAR n'est pas connecté à l'entrée du LIDL, est-ce une erreur, un oubli ?

En plus, le plan communal de mobilité n'est pas encore validé, celui-ci devrait apporter une réponse et mettre de l'ordre dans ces questions.

Vous comprendrez que ces interprétations différentes peuvent soulever un questionnement. L'usage des feux intelligents se généralise pour de multiples raisons:

- des avancées technologies, (et elles sont nombreuses entre 2005 et 2024, souvenez-vous de votre téléphone portable en 2004... aujourd'hui c'est un smartphone)
- un coût moindre (un rond-point demande un budget considérable)
- un temps d'installation très court
- une gestion simplifiée
- un entretien léger...

De multiples avantages qui confirment la question de cette interpellation : pourquoi ne pas installer des feux intelligents au carrefour de Hamme-Mille ?

- Les économies réalisées en installant des feux intelligents donneront du crédit aux autorités. Revenir sur une décision qui semblait opportune il y a 20 ans, ce n'est pas un recul, mais du bon sens.
- L'occasion pour les pouvoirs publics de montrer qu'ils sont en connexion avec leur époque et pas en décalage avec les enjeux et les réalités du terrain.
- Par ailleurs, les ronds-points ne sont pas adaptés à la mobilité douce et aux PMR.
- Sans compter l'engagement de la Région à réduire l'utilisation de la voiture de 2025 à 2030 (moins 30 %), ce qui va aussi fluidifier le trafic (voir liens Vision FAST 20230).
- Sans compter l'état des finances publiques. N'est-il pas préférable d'installer des feux intelligents, nettement moins coûteuse, que de réaliser un rond-point très coûteux, ?

Selon la jurisprudence, la responsabilité des élus peut-elle être engagée ? à 2 niveaux

Dernièrement en Suisse, un collectif a attaqué l'état, car celui-ci ne faisait PAS assez au niveau des enjeux pour la protection de l'environnement et la santé des habitants. Ces arguments ne pourraient-ils pas être utilisés pour le manque de décision sur ce rond-point vu les coûts économique, environnementaux de 20 années de laisser faire ? Avez-vous, mesdames et messieurs les élus, fait tout ce qui était en votre pouvoir pour régler ce problème ?

DE PLUS : Les victimes des prochains accidents pourraient, à la lumière de la situation, et selon leur responsabilité, attaquer, le cas échéant, la responsabilité de la commune et de ses échevins pour ne pas avoir agi. Par ailleurs, à la suite de nos récents contacts, il semble que le SPW mobilité passe en revue l'ensemble des carrefours de la région et qu'ils les rendent intelligents lorsque c'est possible.

Alors qu'attendez-vous pour obtenir qu'ils mettent notre dossier sur le haut de la pile ?

Une pétition a été lancée en ce début mai pour vous montrer le soutien à cette initiative.

- Les habitants de Hamme-Mille se sentent très concernés et soutiennent cette demande.
- Les automobilistes de tout horizon se demande pourquoi ce n'est pas déjà fait.

En voilà, il est temps de conclure: Mesdames messieurs, vu l'ensemble de ces éléments, nous vous demandons humblement de considérer cette question et revoir votre position pour soutenir une demande de feux intelligents à Hamme-Mille.

Notre question était : Pourquoi ne pas installer des feux intelligents à Hamme-Mille ?

La réponse ne peut pas être "puisque la décision a été prise", car nous avons démontré que cette décision ne tenait pas compte de tous les éléments. Par ailleurs, plusieurs dossiers sont liés et aucun n'a été mis en œuvre. Plus que jamais une vision globale est nécessaire, chaque décision prise séparément va rendre incompréhensible l'urbanisation de la commune et générer de nouveaux problèmes que les générations futures vont devoir corriger à grands frais, est-ce bien raisonnable ?

Changer de décision n'est pas perdre la face ! Quand on fait énormément économiser d'argent à la communauté en mettant en œuvre une solution plus rapide qui va en plus augmenter la sécurité des usagers. De plus, rien n'empêche d'envisager différents aménagements au carrefour pour le rendre plus agréable et plus beau en offrant aux usagers faibles plus de sécurité et en mettant notre patrimoine en valeur.

Nous sommes convaincu, le bon sens peut l'emporter. Merci de nous avoir écoutés."

Après avoir rappelé les prescrits du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, notamment, l'article 76 qui stipule:

"Les interpellations se déroulent comme suit:

- elles ont lieu en séance publique du conseil communal;
- elles sont entendues dans l'ordre de leur réception chronologique par le bourgmestre;
- l'interpellant expose sa question à l'invitation du président de séance dans le respect des règles organisant la prise de parole au sein de l'assemblée, il dispose pour ce faire de 10 minutes maximum;
- le collège répond aux interpellations en 10 minutes maximum;
- l'interpellant dispose de 2 minutes pour répliquer à la réponse, avant la clôture définitive du point de l'ordre du jour;
- il n'y a pas de débat; de même l'interpellation ne fait l'objet d'aucun vote en séance du conseil communal;
- l'interpellation est transcrite dans le procès-verbal de la séance du conseil communal, lequel est publié sur le site internet de la commune",

Madame Anne-Marie VANCASER, Président, invite Monsieur [REDACTED] domicilié à Beauvechain, rue [REDACTED] à prendre la parole qui lit le texte susvisé de l'interpellation et pose sa question.

"Pourquoi ne pas installer des feux intelligents à Hamme-Mille ?"

Madame Carole GHIOT, Bourgmestre, répond:

"..."

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur [REDACTED] pour répliquer pendant deux minutes à sa réponse:

"..."

L'intervention est clôturée.